



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL de la séance du 10 juillet 2020

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 23
Procurations : -

Le dix juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué par le décret N° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs s'est réuni à la Maison des Loisirs – commune déléguée d'Uberach, en séance publique ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020
3. Sénatoriales 2020 – Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Présents : Jean-Denis ENDERLIN, Dominique GERLING, Doris SENGER, Odile FORTHOFFER, KLEIN Astride, DE BONN Grégory, Nicole MUCKENSTURM, Elisabeth MESSER-CRIQUI, Patrick KRAEMER, Rémy SPOEHRLE, Marc ERHARD, José PERALTA, Marc GUTH, Marie-France ESCHENBRENNER, Marc WATHLE, Christophe STOECKEL, Gabrielle SCHWERTZ, Myriam GABBARDO, Alice HAUCK, Virginie STEINMETZ, Dorothée ENDERLIN, Laurent BERTRAND, Gauthier DA CRUZ

Absents excusés : DRION Pascal, MERCK Geoffrey, MESSER Jean-Paul, MICHEL-MERCKLING Carole, MULLER Caroline, SCHOTT Thierry, SCHWIND Martine,

Absents : DEBLOCK Jean-François, SCHMITT Christiane, WAECHTER Valérie.

Assistaient en outre : Gilles KOEHLE, D.G.S, Sylviane FONTENILLE, Adjointe Administratif

Le Maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT a ouvert la séance

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition du quorum posée était remplie.

1. Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

➔ **DESIGNE** Monsieur Dominique GERLING, secrétaire de séance.

Adopté par : 23
Voix POUR : 0
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

2. Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est approuvé.

Adopté par :
Voix POUR : 23
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

3. Objet : Sénatoriales 2020 – Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire par les conseils municipaux

Monsieur le Maire indique que pour la commune VAL-DE-MODER, le nombre de délégués à élire est de 16 et le nombre de délégués suppléants de 6.

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin (messieurs Patrick KRAEMER et Rémy SPOEHRLE) et des deux membres présents les plus jeunes (messieurs Gauthier DA CRUZ et Laurent BETRAND).

La présidence est assurée par le maire.

Il est fait appel à déclaration de candidature.

Une unique liste étant déposée, il est fait procéder au vote à scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sont désignés délégués :

- ENDERLIN Jean-Denis, SENGER Doris, GERLING Dominique, FORTHOFFER Odile, DRION Pascal, KLEIN Astride, MESSER Jean-Paul, MUCKENSTURM Nicole, DE BONN Grégory, MESSER-CRIQUI Elisabeth, ERHARD Marc, SCHWIND Martine, SCHOTT Thierry, ENDERLIN Dorothee, DEBLOCK Jean-François, MULLER Caroline,

Sont désignés suppléants :

- GUTH Marc, SCHMITT Christiane, STOECKEL Christophe, SCHWERTZ Gabrielle, MERCK Geoffrey, MICHEL-MERCKLING Carole.